À la découverte de l'agroforesterie de nos régions

L'agroforesterie, voilà un terme relativement nouveau, dont on entend de plus en plus parler, et qui pourtant nous renvoie à des pratiques agronomiques ancestrales.

L'agroforesterie associe la présence d'éléments ligneux aux élevages (©AWAF)

En quelques mots

L'agroforesterie désigne l'ensemble des techniques associant volontairement les productions agricoles et les arbres/arbustes, sur une parcelle agricole, dans une perspective de production d'effets bénéfiques réciproques.

Parmi ces techniques, citons : alignements d'arbres précieux au sein des parcelles agricoles ou en bordure de parcelles, haies en prairies, vergers pâturés, taillis linéaires, bouquets d'arbres …

Les agriculteurs et propriétaires qui mettent en place des parcelles agroforestières poursuivent plusieurs motivations : diversification économique (bois d'œuvre, bois énergie, fruits…), renforcement écologique, accueil d'auxiliaires des cultures, bien-être animal (abri, alimentation…), brise-vent, restauration et préservation de la qualité des sols, atténuation des effets des changements climatiques en sont quelques exemples.

Chaque projet agroforestier est différent. Il est adapté au contexte local climatique, pédologique, économique et social ainsi qu'aux objectifs de l'agriculteur. En Wallonie, plus d'une centaine d'agriculteurs ou propriétaires ont récemment fait le pas de planter de nouveaux projets et disposent de parcelles agroforestières sur leur exploitation.

L'agroforesterie permet également de (re)dessiner le paysage (©AWAF)

Les aides disponibles

Agriculteur ou propriétaire, des subventions à la plantation sont disponibles pour vous aider à faire le pas ! Haies : 3€/m ; alignements d'arbres : 4€/arbre ; verger : 12€/arbre. Ces montants sont doublés si les plantations sont réalisées par des professionnels et le subside s'élève jusqu'à 80 % de la facture.

Outre les subventions à la plantation, les agriculteurs peuvent déclarer les haies, alignements, d'arbres, vergers, taillis, etc. en tant que MAEC via leur déclaration de superficie et ainsi bénéficier de soutiens annuels.

BESOIN DE CONSEILS ?

L'AWAF asbl est partenaire du projet Interreg Forêt Pro Bos qui poursuit un objectif de gestion durable de la filière courte du bois en Wallonie, en Flandre et dans le Nord de la France. Dans ce cadre, l'AWAF réalise des séances d'information et peut vous conseiller dans la conception de votre projet agroforestier ou vous orienter vers des professionnels adaptés. N'hésitez pas à nous contacter !

Violaine CAPPELLEN

Chargée de projet Forêt Pro Bos
violaine@awaf.be
Association pour l'agroforesterie en Wallonie et à Bruxelles (AWAF asbl)

AWAF asbl
Association pour l'agroforesterie en Wallonie et à Bruxelles

Avec le soutien de :

AFINET
AGROFORESTRY VLAANDEREN
AGROFORESTERIE association française
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen
Feel Wood Forêt Pro Bos
Avec le soutien de la Wallonie

Sur la route de l'agroforesterie

Une petite vingtaine d'agriculteurs et propriétaires en Wallonie, Flandre et dans le nord de la France forment un réseau de sites agroforestiers. Ces agriculteurs et propriétaires font visiter leurs parcelles pour faire découvrir leurs pratiques agroforestières. Ils montrent ainsi la diversité des systèmes et partagent leur expérience avec d'autres agriculteurs/propriétaires porteurs et futurs porteurs de projets. Vous découvrirez une partie de ces fermes en parcourant les descriptions de trois exploitations de la route de l'agroforesterie aux pages suivantes.

Vous retrouverez toutes les fermes de la route de l'agroforesterie sur le site http://agroforestry-trip.eu. Construisez votre itinéraire en sélectionnant les fermes que vous désirez visiter.

La route de l'agroforesterie est mise en place dans le cadre du projet Interreg Forêt Pro Bos, par l'Association pour l'agroforesterie en Wallonie et à Bruxelles (AWAF asbl), ses partenaires de projet ainsi que l'Association française d'agroforesterie (AFAF) et Agroforestry Vlaanderen avec l'aide du projet AFINET.

Etude de faisabilité et conception
Mise en oeuvre et suivi
HAIES, ALIGNEMENTS D'ARBRES, BOSQUETS, TAILLIS LINEAIRES, VERGERS (y compris noix)

AGROFORESTERIE.be
l'alliance de l'arbre et du champ
Olivier Baudry, 0499 16 46 10
Bernard Maus, 0475 35 50 65

Les arbres en cultures

PRODUCTION COMPLÉMENTAIRE & AUTONOMIE

En 2010, Bernard reprend une ferme familiale avec 40 hectares de grandes cultures et transforme un bâtiment de ferme en gîte. Il constitue un troupeau de bovins allaitants, composé de 60 Salers. Toute l'exploitation est aujourd'hui en agriculture biologique. Bernard se fait conseiller par « Graines de Curieux » qui promeut les productions de graines destinées à l'alimentation humaine. Ainsi, dans ses champs, vous retrouverez des lentilles, du quinoa, de la caméline. Bernard est un des précurseurs de l'agroforesterie en Wallonie. Il en est devenu convaincu et a ainsi contribué à la fondation d'une asbl qui en fait la promotion, l'AWAF asbl.
Les ligneux de ses parcelles agroforestières produisent des plaquettes pour chauffer son gite, du bois d'œuvre, et même quelques sapins de noël. Bernard a déjà de nouveaux projets en tête qu'il compte mettre en place dans les prochaines années : plantations de vergers, haies mélangées et alignements de Noyers.

Bernard MAUS - agriculteur et propriétaire (Bertogne) - Président de l'AWAF asbl ©AWAF

Pourquoi l'agroforesterie ?

Après avoir changé totalement d'orientation professionnelle, Bernard a repris l'exploitation en y installant directement une parcelle agroforestière. Après avoir testé un premier modèle de parcelle agroforestière, il en a installé d'autres en améliorant le système à ses besoins. Les objectifs recherchés de ses projets d'agroforesterie sont économiques, via la production complémentaire de bois d'œuvre, paysager, d'amélioration de la biodiversité, d'autonomie, via la production de plaquettes pour se chauffer.

SPÉCIFICITÉS DU PROJET

Bernard est un des pionniers de l'agroforesterie intra-parcellaire en Wallonie. Son projet vise notamment une augmentation de son autonomie en bois de chauffage.

Difficultés et solutions apportées

L'implantation des alignements de la parcelle test, espacés de 20 m et d'orientation nord-sud a compliqué considérablement la mécanisation. Bernard conseille d'adapter plutôt l'orientation des alignements à la géométrie de la parcelle, même si cela procure un peu d'ombre à la culture.

Les campagnols terrestres ont réalisé des dégâts conséquents aux plantations. Afin de limiter leur développement, il est conseillé de placer des perchoirs à rapaces ou autres installations favorisant leurs prédateurs et de limiter la hauteur du couvert (tondre les bandes enherbées).

Satisfaction du projet

Les lignes de force sont renforcées grâce aux alignements. La biodiversité a augmenté en quelques années et le vent est ralenti, ce qui est probablement bénéfique aux cultures. Les rendements agricoles sur les surfaces agricoles de la parcelle test ont été maintenus et les revenus de la vente des sapins de noël sont importants (1300 € pour 3 années de vente). Bernard a récolté ses plaquettes afin de les utiliser dans sa chaudière, ce qui lui permet d'être plus autonome. Le séchage des plaquettes est en cours d'amélioration afin d'augmenter l'efficacité de leur utilisation dans la chaudière.

Bernard Maus est l'un des pionniers de l'agroforesterie intra-parcellaire en Wallonie. ©AWAF

Parcelle test : les sapins de Noël gainent les arbres en alignements

- 10 alignements d'arbres intra-parcellaires en cultures.

Contexte de la parcelle

- Sol limono-caillouteux, profondeur entre 80 cm et 1 m ;
- Pente de 5 % vers le nord ;
- Vents ;
- Présence de gibier.

Ampleur et historique du projet

- Surface : 2,6 ha ;
- Année de plantation : 2010 ;
- 10 lignes de 100 m, 20 m entre les lignes, 8 m entre les arbres (gainage arbustif entre les arbres).

Essences d'arbres et d'arbustes

- Arbres destinés au bois d'œuvre : Peupliers, Noyers, Merisiers, Bouleaux, Tulipiers, Châtaigniers, Poiriers sauvages, Mélèzes ;
- Autres : Sapins Nordmann, Épicéas et arbustes de régénération spontanée sur les lignes entre les arbres.

Production agricole

- Grandes cultures.

Valorisation du bois

- Les arbres sont destinés à produire du bois d'œuvre (à +/- 40 ans). Les arbustes de gainage sont non valorisés actuellement mais pourraient servir comme bois de chauffage (plaquettes pour chauffer le gite). Les Nordmann et Épicéas sont vendus comme sapins de Noël.

Informations techniques complémentaires

- Les lignes sont orientées nord-sud afin de limiter l'ombrage sur la parcelle agricole ;
- Protections gibier apposées pour les arbres à destination de bois d'œuvre ;
- Élagage presque chaque année,
- Élimination des arbustes dominants.

Bois d'oeuvre et plaquettes : revenu complémentaire et carburant pour chauffer le gîte

- 4 alignements d'arbres/arbustes (A, B, C) dans des parcelles attenantes cultivées et un alignement d'arbres (D) dans une parcelle distincte.

Contexte des parcelles

- Sol limono-caillouteux, profond ;
- Pente de 5 % vers le sud-ouest ;
- Présence de gibier.

Ampleur et historique du projet

- Surface : 20 ha (A, B, C) et 2,6 ha (D) ;
- Années de plantation : 2010 (D) ; 2013 et 2017 (A, B) et 2019 (C) ;
- Longueur des linéaires : 360 m (A, B, C), 280 m (D).

Essences des arbres

- Alignement A : Érables, Chênes et Saules ;
- Alignement B : Peupliers et Saules ;
- Alignement C : Érables et Merisiers gainés par une haie multi-essences ;
- Alignement D : Érables, Mélèzes, Poiriers, Pommiers sauvages.

Production agricole

- Cultures (lentille, quinoa, caméline, blé ancien)

Informations techniques complémentaires

- Protections gibier pour les arbres ;
- Élagage presque chaque année ;
- Débroussaillage de la bande dédiée aux arbres (D) réalisé annuellement.

Il y a un peu plus de 35 ans, un groupe de pionniers passionnés par la terre s'est formé autour de valeurs communes. De là est né Certisys, tout premier organisme de contrôle et certification pour l'agriculture biologique en Belgique. **Aujourd'hui, fidèles à nos convictions, nous continuons à être 100% BIO, engagé et indépendant.**

Vous désirez passer en BIO?
Notre équipe est disponible pour répondre à toutes vos questions.
info@certisys.eu - 081/600.377 - www.certisys.eu

CERTISYS®
BIO CERTIFICATION

Le verger des canards

UN ÉQUILIBRE ENTRE LES PRODUCTIONS

Quentin, après avoir acheté des chiens de troupeaux s'est finalement passionné pour leurs troupeaux : les canards. Après avoir testé l'expérience pendant 5 ans dans son jardin, il a développé son activité d'élevage de canards grâce à la mise à sa disposition d'un terrain de Terre en Vue. Il travaille en étroite collaboration avec la ferme de la Sarthe (Ferme en biodynamie regroupant plusieurs producteurs et éleveurs). Sur 1 ha de pré-verger, Quentin élève en alternance un peu moins de 200 canards et une dizaine de moutons.
L'exploitation est en pleine évolution, Quentin a acheté un terrain supplémentaire de 60 ares à quelques kilomètres du premier verger. Il y a déjà planté des petits fruits et des fruitiers « haute tige » qui protégeront ses canards qui y déménageront prochainement.

Ferme du Coin² - Quentin LEDOUX - agriculteur et propriétaire (Saint-Gérard) © AWAF

Pourquoi l'agroforesterie ?

Quentin a envisagé dès le début de son projet d'élevage de canards de les associer aux arbres afin d'utiliser de manière efficace les ressources du terrain en étageant les productions. En outre, d'ici quelques années, via la production et commercialisation des fruits, il touchera un revenu complémentaire. Finalement, les arbres protègent du soleil ses canards et ses moutons et amènent de la diversité faunistique à la parcelle. Sur la globalité de son projet, Quentin désire également avoir un équilibre entre production animale (canards et moutons) et végétale (herbe et fruits).

Conseils

Le coût des protections et des plantations est élevé. Néanmoins, il est possible de faire parrainer les arbres par la population locale.
Le retour sur investissement est très long. Il faut être patient et profiter d'autres revenus en attendant les revenus issus de la vente des fruits.

Difficultés et solutions apportées

Chaque type de troupeau requiert des protections particulières pour les arbres et les petits fruits. Il y a donc peu de flexibilité une fois la protection mise en place. Il faut bien anticiper et concevoir le projet avant sa mise en place.

SPÉCIFICITÉS DU PROJET

Quentin est le seul éleveur de canards de Wallonie qui a intégré des arbres dans ses parcours extérieurs. Il vise à rester cohérent dans sa manière de produire en gardant l'équilibre entre sa production végétale et animale.

Il est important de veiller à garder l'équilibre entre sa production végétale et animale. © Mélanie Markov

Les canards et les moutons à l'ombre des fruitiers

Contexte de la parcelle

- Sol sablo-limoneux, profond ;
- Présence de renards (prédateurs des canards), de campagnols (rongeurs des racines de fruitiers).

Ampleur et historique du projet

- Surface : 1 ha
- Année de plantation : 2017
- 12 m entre les arbres

Essences d'arbres et d'arbustes

- Verger haute tige composé de pommiers à destination de fruits de table et de fruits de transformation ;
- Variétés : Reinette de Waleffe, Reinette Hernaut, Reinette de France, Reinette étoilée, Belle-Fleur, Cwastresse, Transparente de Lesdain, Gueule de mouton, Court-pendu, etc ;
- Quentin réalise ses semis et ses greffes lui-même. Il a ainsi mis en place une micro-pépinière pour produire ses arbres ;
- Deux haies bordent le verger pour protéger la parcelle des vents dominants. A l'Ouest : Noisetier, Sureau, Framboisier, Cassis, Groseille. Au Nord : Saules qui seront taillés en têtards dans les années à venir.

Production agricole

- Elevage de canards de Rouen (et canards de Barbarie en complément), moutons de plusieurs races.

Valorisation des fruits

- Les fruits seront commercialisés en fruits de table sur place ou via le magasin de la ferme de la Sarthe ou en fruits de transformation (jus, cidre, gelées). Les petits fruits (framboises et cassis) sont également récoltés pour être vendus.

Valorisation du bois

- Les produits des élagages des fruitiers, ainsi que de la taille des haies et saules têtards approvisionneront le poêle à bois de Quentin et sa famille qui chauffent leur maison exclusivement au bois de chauffage.

Informations techniques complémentaires

- Protections campagnols : Cages à campagnols installées pour protéger les racines des fruitiers, quelques perchoirs à rapaces pour attirer les prédateurs à campagnols et limiter leur développement.
- Protections moutons : Treillis fixés avec tuteurs pour les fruitiers, clôture ursus pour les haies.
- Protections renards : Clôture électrique supplémentaire à l'extérieur de celle en ursus.

Afin de financer une partie des plantations de fruitiers, Quentin a proposé aux citoyens de parrainer un fruitier qu'ils peuvent voir grandir.

Le havre de paix des canards

Contexte de la parcelle

- Sol argilo-limoneux ;
- Pente de 5 % vers le nord-ouest,
- Présence de gibier ;
- Parcelle située en bordure de cours d'eau. Elle disposait déjà de haies et de petites zones bocagères.

Ampleur et historique du projet

- Année de plantation : 2019
- Surface : 60 ares

Essences d'arbres et d'arbustes

- Verger de petits fruits pour les canetons: groseilles rouges et caseilles (3 m d'interligne et 2,5 m entre les plants).
- Verger haute tige pour les canards adultes : Pommiers sauvages (à greffer dans 2 ans) et semis de Prunes de Namur et de Prunes Sainte-Catherine.

Production agricole

- Elevage de canards de Rouen.

Valorisation des fruits

- Idem première parcelle.

Informations techniques complémentaires

- Protections gibier pour les arbres.

Une dizaine de moutons partagent l'espace avec environ 200 canards.
© Mélanie Markov

Une ferme agroforestière bio

EN CUEILLETTE LIBRE

En 2013, directement après l'achat de la ferme, Jelle et Joline ont décidé de passer en agriculture biologique. En 2015, après la période de transition, ils se sont lancés dans la culture de légumes et de fruits bio ainsi que dans l'élevage de volaille à petite échelle sur une superficie totale de 3 ha. Tous les produits sont vendus au magasin de la ferme ou via la plateforme en ligne La Ruche Qui Dit Oui. En vue de cette vente directe, le plan de culture est très diversifié.
L'élevage de volaille a lieu en circuit fermé avec des espèces locales anciennes. La sélection d'animaux et l'élevage ont lieu à la ferme. Dans le parcours plein air, un verger haute tige a été planté sur 0,5 ha. Tout le champ est entouré d'une haie de près de 1 km. Le verger et la haie ont été plantés début 2014.
Début 2019, Jelle et Joline ont réalisé de nouvelles plantations sur la parcelle de maraîchage. Tous les 50 m, une rangée d'arbres fruitiers haute tige a été plantée, pour un total de 4 rangées jusqu'à présent. A l'avenir, 4 rangées supplémentaires de fruitiers haute tige seront plantées.

Ferme le Pic-Vert - Jelle JACOBS - agriculteur et propriétaire (Rumes)

L'écorce de pin permet de lutter contre les mauvaises herbes et maintenir le sol humide. © Ferme Le Pic-Vert

SPÉCIFICITÉS DU PROJET

Une parcelle de légumes avec des alignements de fruitiers..

Pourquoi l'agroforesterie ?

L'objectif est multiple. D'une part, la diversité de produits et la répartition des risques en matière de vente. D'autre part, le choix de l'agroforesterie fait partie d'une recherche d'équilibre écologique au niveau de l'entreprise. Le but est de ne plus utiliser de produits phytopharmaceutiques (un pari que Jelle et Joline réussissent déjà), mais à terme, aussi d'éliminer les protections des cultures (comme les filets anti-insectes). Pour ce faire, Jelle et Joline ont besoin d'une plantation diversifiée dans laquelle les arbres jouent un rôle prépondérant.

Difficultés et solutions apportées

En raison du niveau élevé de la nappe phréatique en hiver, de petites buttes ont été créées avant plantation. Les arbres y ont été plantés légèrement surélevés.

Satisfaction du projet

Il est encore trop tôt pour une évaluation.

La diversité de produits permet la répartition des risques en matière de vente. © Ferme Le Pic-Vert

Association fruits, légumes et volailles

Contexte de la parcelle

- Sol sablo-limoneux avec un pH de 6 à 6,5 et une profondeur de sol jusqu'à 80 cm ;
- Quasiment plat (< 2 % pente) ;
- Densité moyenne de faune ;
- Situé en noyau rural.

Essences d'arbres et d'arbustes

- Arbres : Anciennes variétés de pommes, poires, prunes, cerises, coings, noix ;
- Haie : Bourdaine, Aubépine, Prunellier, Sorbier, Cornouiller, Érable champêtre.

Production agricole

Le maraîchage est très diversifié. Une multitude de variétés de légumes est cultivée. Les propriétaires optent autant que possible pour des variétés paysannes. Ils procèdent aussi à la multiplication des semences pour certains légumes. Le sol est préparé sans le retourner et est fertilisé avec du compost et de l'engrais d'origine végétal en granulés. En outre, Jelle et Joline cultivent également des fraises et d'ici quelques années, ils pourront lancer la récolte des arbres fruitiers « haute tige ». Le verger est combiné au parcours volaille.

Valorisation

- BRF (copeaux de bois utilisés comme amendement ou paillis), bûches, fruits, noix ;
- Les fruits seront cueillis en vue d'être vendus frais et également pour la mise en conserve.

Ampleur historique du projet

- Années de plantation : 2014 et 2018 ;
- Surface : 3 ha ;
- Nombre d'arbres : 75 arbres + 900 m de haie ;
- 50 m entre les alignements, 6 à 12 m entre les arbres au sein des alignements (en fonction du type d'arbre).

Informations techniques complémentaires

Aucune protection d'arbre n'a jusqu'à présent été utilisée. Tous les arbres sont élagués une fois par an. Au sein des alignements, des myrtilliers et de la rhubarbe ont été plantées. Pour les myrtilles, de la tourbe a été mélangée à la terre. Tous les alignements sont couverts de 3 cm de compost et d'une couche de 5 à 10 cm d'écorce de pin pour lutter contre les mauvaises herbes d'une part et maintenir le sol humide d'autre part.

Sous l'écorce, un tuyau goutte à goutte a été placé de part et d'autre de la rangée d'arbres (et de plantes) afin de pouvoir irriguer en cas de sécheresse.

Subventions à la plantation

Différents types de subvention existent pour la plantation d'une haie, d'un verger, d'un alignement d'arbres ou d'un taillis linéaire. L'asbl Natagriwal pourra vous informer, vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches de demande de subventions. Voici un résumé des aides disponibles :

Subvention à la plantation de la région wallonne :

Mise en œuvre par la Direction de la Nature et de la Forêt (DNF), cette subvention octroie une aide de 12€/arbre fruitier planté.

Comment ?

En remplissant le formulaire « Subvention à la plantation » qui se trouve sur le site : biodiversite.wallonie.be dans l'onglet « Agir », 3 mois avant les travaux. La direction de la DNF a 30 jours pour vous répondre.

À quelles conditions ?

- Un minimum de 15 arbres plantés ;
- Des arbres à haute tige (180 cm sous la couronne) ;
- Respecter l'espacement de plantation de 12 m entre les pommiers, poiriers et cerisiers ou de 6 m entre les pruniers.
- Qu'un tuteur accompagne chaque arbre à la plantation ;
- Que soit prévue une protection contre le bétail et/ou le gibier ;
- Que l'exploitant et le propriétaire s'engagent à maintenir les plantations pendant 30 ans.

MAEC

Méthode de base 1

Une aide au maintien des éléments du maillage écologique octroie 25€ pour 20 éléments distincts. A la condition d'avoir un package de minimum 100€ regroupant toutes les MB1 (haies, arbres isolés, ou mares). Les conditions sont allégées en ce qui concerne les arbres fruitiers ; il n'y a aucune condition d'espacement ou taille de couronne, afin justement de viser au maintien des anciens et nouveaux vergers au sein de nos campagnes.

Méthode climatique 4

Les vergers restent éligibles à la MC4 variante pré-verger, accessible uniquement aux prairies. L'AGW définit une prairie comme toute prairie ou culture fruitière pluriannuelle-haute tige déclarée au système intégré de gestion et de contrôle , en abrégé : « SIGeC », pour l'année en cours, à l'exception des prai-

ries temporaires.

Il faudra un minimum de 30 arbres en tout (nouveaux ou anciens) sur une surface minimum de 0.5are pour un engagement de 5 ans.

La densité maximum sera de 100 arbres/ha, et il faudra prévoir des aménagements additionnels pour accueillir la biodiversité (tas de bois, de pierres, nichoirs,...), le but de la mesure étant de favoriser l'accueil des auxiliaires et de la faune dont le verger est la zone de refuge, reproduction ou alimentation originelle.

La méthode pré-verger est quant à elle accompagnée de certaines contraintes :

- Aucun affouragement n'est autorisé dans la zone du verger, afin de ne pas réaliser d'apport d'engrais via les déjections des animaux affouragés. Le but étant de garder un maximum la population végétale originelle ;
- Limitation de l'accès à la parcelle aux périodes pendant lesquelles les bêtes sont alimentées à l'étable (fermeture de la zone verger ou mettre les bêtes à l'étable un peu plus tôt).
- Limitation UGB ainsi que la période de pâturage ;
- Aucun traitement phyto et aucun ajout d'engrais ne sont autorisés.

Le passage d'un conseiller Natagriwal est obligatoire afin de dresser le dossier et de discuter des possibilités futures pour le verger. La visite et le dossier doivent être dressés avant la pré-demande d'engagement au 31 octobre. L'engagement se fait pour 5 ans.

Différents types de subventions existent selon la plantation choisie.

Subvention Bio

Il est possible d'allier subvention à la plantation, MC4 et subvention BIO, à certaines conditions :

- En dessous de 50 arbres/ha, le verger est considéré comme une prairie permanente, code culture 610 et catégorie Bio de Groupe 1, rémunéré à 200 €/ha/an à condition de détenir un cheptel de 0.6UGB (unité de gros bétail) par hectare ;
- Entre 50 et 100 arbres/ha, code culture 9742 « cultures fruitières pluriannuelles – hautes tiges » et catégorie bio de Groupe 3 (autres cultures + vergers hautes tiges), rémunérée à 400€/an/ha en maintien ;
- Au-delà de 250 arbres/ha (basses tiges), la parcelle passe dans la catégorie BIO de groupe 2 (Arboriculture, maraîchage et production de semences) repris comme culture intensive rémunérée en Bio à 900€/ha/an et ne permettant donc plus d'obtenir les aides MAE ou l'aide à la plantation.

Conversion : Si la parcelle est déjà bio, il n'y aura pas de période de conversion. Si ce n'est pas le cas, il faudra 3 ans de conversion (sachant que le temps de production moyen d'un arbre haute tige est de 10 ans), cela reste faisable.

Pâture : En ce qui concerne un verger de moins de 50arbres/ha, l'agriculteur ne détenant pas de bétail en bio n'obtiendra pas les primes pour sa prairie permanente.

La pâture d'animaux conventionnels (non bio) est également acceptée sur des terres bio, suivant certaines conditions :

- Les animaux proviennent de systèmes agricoles pouvant bénéficier de subventions agro-environnementales ;
- Les animaux biologiques ne se trouvent pas en même temps dans les pâturages concernés ;
- Les espèces animales sont différentes ;
- La limite de 2 UGB/ha (170 kg d'azote/ha) n'est pas dépassée.

L'agriculteur conserve dans ce cas les documents justificatifs comme le carnet d'élevage où sont notées les transhumances des animaux de la ferme, le dossier MAE, etc.

Contact utile :
Louise Bouland
Chargée de mission haies et vergers chez Natagriwal
0493/33.15.89 - lbouland@natagriwal.be

Sébastien Maes

Un verger est une zone de refuge, de reproduction et d'alimentation de la faune auxiliaire, bénéfique aux cultures.